

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le 
ID : 033-243301249-20220909-2022_09_03-DE

Séance ordinaire du 08 septembre 2022

L'an 2022, le 08 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE,

EXCUSES :

Madame Emmanuelle FAVRE, ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Harrag KOUTCHOUK
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Pierre COTSAS ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Madame Céline MAZIERES
Monsieur Pascal COURTAZELLES,
Madame Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie FONTENEAU

ABSENTE :

Madame Sybil PHILIPPE

Secrétaire de séance : Monsieur José MARTIN

Date de convocation : 29/08/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

D.2022-09-03 : Subvention centre social de Sainte-Eulalie – Les Jardins d'Akazoul

Considérant la subvention accordée depuis plusieurs années au Centre social de Sainte-Eulalie
Considérant que cette subvention est utilisée principalement pour le bon fonctionnement de l'association Les Jardins d'Akazoul.

Considérant le projet social 2020-2023 pour mettre du lien entre les « nouveaux » quartiers et les habitants en s'appuyant sur les espaces verts existants en y réalisant des animations lors de la période estivale.

Ce projet social permet aux jeunes Eulaliens de travailler sur le festival et il leur offre une première expérience professionnelle.

A ce jour, un partenariat existe avec « famille en fête ».

Toutefois la commission a demandé que cette manifestation puisse s'effectuer par le biais de plusieurs leviers :

- une meilleure communication (banderole dans chaque commune/ affiche),
- se mettre en relation avec les points jeunes de toutes les communes pour leur proposer soit une participation, soit une animation,
- faire un « décrochage » : en s'appuyant sur une manifestation existante, proposer une animation. Spectacle du festival....

Considérant la réunion du bureau communautaire du 18 mars 2021 qui approuve les propositions de la commission.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler la subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » pour un montant de 50 000 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Renouveler la subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » pour un montant de 50 000 € pour l'année 2022.
- Autoriser la signature de la convention à intervenir
- Charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Loubès, le 09 septembre 2022

Le Président

Frédéric DUPIC

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes Gironde - Les Rives de la Laurence. The stamp contains the text 'Le Président' and 'GIRONDE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr